

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

**Le défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion Saeed Shirzad a entamé une grève de la faim le 31 mars pour protester contre le mépris des autorités envers les règles de séparation entre les différentes catégories de détenus. Il est actuellement incarcéré à la prison de Rajai Shahr, dans la ville de Karaj (près de Téhéran), en attendant que la justice se prononce sur le recours qu'il a formé contre sa condamnation à cinq ans d'emprisonnement.**

**Saeed Shirzad**, défenseur des droits humains et membre actif d'une association qui défend les enfants travailleurs et les enfants des rues, a entamé une grève de la faim le 31 mars. Il proteste contre le transfert de trois prisonniers, reconnus coupables d'infractions liées à la sécurité nationale, de la section 12 aux sections de la prison de Rajai Shahr où sont vraisemblablement placés les détenus incarcérés pour des faits graves n'ayant pas de caractère politique, tels que des meurtres et des agressions physiques, malgré les règles en vigueur dans les prisons iraniennes qui prévoient la séparation des différentes catégories de prisonniers.

Saeed Shirzad a été condamné à cinq ans de prison en septembre 2015, après que la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire l'a reconnu coupable de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale ». Il a été relaxé du chef d'accusation de « trouble à l'ordre public », dont il n'avait pas été officiellement informé avant cette audience. En revanche, il avait été inculpé de « propagande contre le régime », mais ce chef n'a pas été inscrit dans son acte d'accusation. Les charges pesant contre lui sont liées à ses activités pacifiques de défense des droits humains, notamment à ses contacts avec les familles de prisonniers politiques et sa coopération avec le bureau du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Iran. Son procès, qui a eu lieu plus d'un an après son arrestation, a été d'une iniquité flagrante. Il n'a été autorisé à rencontrer son avocat que lors de la première audience au tribunal, qui a duré une demi-heure. Les autorités ont empêché son avocat d'accéder aux éléments du dossier jusqu'à peu de temps avant l'audience.

Après son arrestation le 2 juin 2014, Saeed Shirzad a été détenu pendant 70 jours à l'isolement dans une cellule exiguë et dépourvue de toilettes de la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran. Privé de contact avec sa famille et son avocat, il a subi des pressions pour formuler des « aveux » filmés. Il a ensuite été transféré à la section 8, où les personnes emprisonnées pour des faits n'ayant pas de caractère politique sont détenues dans des conditions déplorables, avant d'être conduit à la prison de Rajai Shahr.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités iraniennes à libérer Saeed Shirzad immédiatement et sans condition et à annuler sa condamnation, qui découle uniquement de ses activités pacifiques de défense des droits humains ;
- demandez-leur instamment de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements, y compris d'éventuelles sanctions faisant suite à sa grève de la faim, et de lui permettre d'être régulièrement en contact avec ses proches et l'avocat de son choix, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- rappelez-leur que l'Ensemble révisé de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Mandela) prévoit, dans la mesure du possible, la séparation des différentes catégories de prisonniers.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 MAI 2016 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran  
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,

Responsable du pouvoir judiciaire  
Ayatollah Sadegh Larijani  
Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,

**Copies à :**  
Président de la République  
Hassan Rouhani

**Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis.**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 250/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/055/2014/fr/>.

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER D'OPINION EN GRÈVE DE LA FAIM

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Saeed Shirzad et deux autres prisonniers détenus à la section 12 de la prison de Rajai Shahr, Masoud Choubdar et Afshin Baymani, ont entamé une grève de la faim le 31 mars. Ils protestent contre le transfert de trois autres prisonniers dans les sections de la prison où sont vraisemblablement placés les détenus incarcérés pour des faits graves n'ayant pas de caractère politique. Iraj Hatami, Farid Azmoudeh et Behzad Tarrahomi y ont été transférés depuis la section 12, qui abrite les prisonniers politiques, le 13 mars. Deux d'entre eux ont entamé une grève de la faim le jour même en signe de protestation. Ces trois hommes figuraient parmi les signataires d'une lettre ouverte adressée en mars au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui appelait celui-ci à renouveler le mandat du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran.

Saeed Shirzad a été arrêté, sans mandat, par des agents du ministère du Renseignement le 2 juin 2014, après être arrivé sur son lieu de travail, une raffinerie de Tabriz, dans la province de l'Azerbaïdjan oriental (nord-ouest de l'Iran). Il a été détenu pendant une nuit dans un centre du ministère du Renseignement à Tabriz, avant d'être transféré à la section 209 de la prison d'Evin à Téhéran, qui dépend du ministère du Renseignement. Il n'a été autorisé à téléphoner à sa famille qu'un mois après son arrestation et à rencontrer son avocat que lors de la première audience au tribunal. Selon son témoignage, lorsqu'il se trouvait à l'isolement, les agents du ministère du Renseignement chargés de l'interroger l'ont accusé de soutenir l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP), groupe politique d'opposition interdit, et ont régulièrement menacé de le faire condamner pour *mohareb* (« inimitié à l'égard de Dieu », une infraction passible de la peine de mort) et de le faire exécuter. Saeed Shirzad a constamment répondu qu'il n'avait pas de lien avec l'OIMP et que l'accusation, fallacieuse, reposait uniquement sur le soutien qu'il avait apporté en 2014 à la fille d'un prisonnier de l'OIMP qui était sur le point d'abandonner l'université, en raison des problèmes financiers engendrés par l'incarcération de son père. Lors d'un appel passé depuis la prison, il a demandé à un ami d'écrire un mot sur Facebook pour lui : « En tant que défenseur des droits humains et des droits des enfants, je ne vois aucune différence entre la famille d'un prisonnier affilié à une organisation et la famille d'un prisonnier de gauche, libéral, kurde ou baloutche. »

Avant d'avoir lieu en septembre 2015, le procès de Saeed Shirzad avait été programmé trois fois, notamment en mai 2015. Il avait alors quitté la salle d'audience en signe de protestation car son avocat n'était pas présent et n'avait pas été autorisé à accéder à son dossier. Il avait auparavant refusé d'assister aux audiences prévues à deux reprises pour les mêmes raisons. Il attend maintenant l'issue de son pourvoi en appel. Saeed Shirzad avait déjà été interpellé le 21 août 2012, alors qu'il se trouvait avec plusieurs militants à Varzaghan, en Azerbaïdjan oriental, pour apporter de l'aide aux victimes du tremblement de terre qui avait secoué cette ville. Il avait alors été détenu à la prison d'Ahar, dans la même province, pendant 19 jours avant d'être libéré sous caution. En janvier 2013, la 26<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran l'avait condamné à un an de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant cinq ans. Si sa récente condamnation est confirmée en appel, il devra purger en plus cette peine d'un an, ce qui portera sa peine à six ans d'emprisonnement au total.

Dans son rapport d'août 2015 sur la coopération avec l'Organisation des Nations unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, présenté à la 30<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, le secrétaire général de l'ONU a indiqué que plusieurs rapporteurs spéciaux s'étaient dits préoccupés par les allégations de représailles à l'encontre de diverses personnes en Iran qui avaient collaboré avec les mécanismes de défense des droits humains des Nations unies. Il a réaffirmé que tout acte d'intimidation et de représailles contre des particuliers ou des groupes en raison de leur collaboration avec l'ONU, ses mécanismes et ses représentants dans le domaine des droits humains était tout à fait inacceptable, et qu'il devait y être mis fin immédiatement et sans condition.

Nom : Saeed Shirzad  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 250/14, MDE 13/3798/2016, 8 avril 2016